

Saint-Denis, le 2 avril 2009

Le recteur

à

Monsieur le président de l'Université,
Mesdames, Messieurs les conseillers techniques,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Mesdames, Messieurs les chefs de division

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Division des
Personnels de
l'Enseignement
Secondaire**

DPES

Affaire suivie par
Yann Couëdic
Téléphone
02 62 48 11 25
Fax
02 62 48 10 50
Courriel
dpes.secretariat
@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Rectificatif à la circulaire académique relative au mouvement intra-académique
datée du 6 mars 2009

Sous le paragraphe « C – Les postes à complément de service » -page 12 de la
circulaire - :

Au lieu de :

« *Les enseignants pourront demander des modifications de leurs vœux jusqu'à la
veille de la tenue de chaque groupe de travail.* »

Il convient de lire :

« **Les enseignants pourront demander une modification des vœux saisis sur
leurs confirmations de vœux lesquelles doivent être adressées à
l'administration pour le 23 avril 2009.**

*Seules, les demandes formulées tardivement répondant aux cas arrêtés par la
réglementation (cf. page 4 de la circulaire) seront prises en compte après cette
échéance."*

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion à cette information

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ